

Gouvernement du Québec

Décret 417-98, 1^{er} avril 1998

CONCERNANT monsieur Michel Létourneau

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 138-96 du 29 janvier 1996, modifié par les décrets 232-96 du 28 février 1996, 726-96 du 19 juin 1996, 1091-96 du 4 septembre 1996, 1223-97 du 24 septembre 1997 et 232-98 du 4 mars 1998, soit modifié de nouveau par le remplacement dans l'alinéa du dispositif relatif à monsieur Michel Létourneau des mots « ministre responsable des Affaires autochtones » par les mots « ministre délégué aux Affaires autochtones ».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29797

Gouvernement du Québec

Décret 419-98, 1^{er} avril 1998

CONCERNANT le transfert du personnel de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec au ministère des Affaires municipales, au ministère de la Justice et à la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU QU'en vertu de l'article 54 de la Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports et d'autres dispositions législatives (1997, c. 79), les membres du personnel de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec deviennent des membres du personnel du ministère des Affaires municipales, d'un autre ministère ou de la Régie des alcools, des courses et des jeux, dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le transfert de deux employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec au ministère de la Justice;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le transfert de deux employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le transfert des autres employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec au ministère des Affaires municipales;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE les employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec dont les nom et statut apparaissent en annexe I, soient transférés au ministère des Affaires municipales, en autant qu'ils soient encore des employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec le jour précédant la date effective de leur transfert;

QUE les employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec dont les nom et statut apparaissent en annexe II, soient transférés à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en autant qu'ils soient encore des employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec le jour précédant la date effective de leur transfert;

QUE les employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec dont les nom et statut apparaissent en annexe III, soient transférés au ministère de la Justice, en autant qu'ils soient encore des employés de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec le jour précédant la date effective de leur transfert;

QUE le transfert de ces employés soit effectif le 1^{er} avril 1998 au classement spécifié à ces annexes en regard de chaque nom.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

ANNEXE I

Messieurs	Denis Brown, corps d'emploi 105 André Buist, corps d'emploi 105 Michel Fafard, corps d'emploi 105 Claude Goulet, corps d'emploi 105 Claude Lamarre, corps d'emploi 630
Mesdames	Sylvie Turner, corps d'emploi 105 Micheline Denis, corps d'emploi 111 Lise Poliquin, corps d'emploi 200 Françoise Roy-Milot, corps d'emploi 200 Lucie Carignan, corps d'emploi 221 Denyse Lussier, corps d'emploi 221 Luce Tourigny, corps d'emploi 221 Kathleen Turcotte, corps d'emploi 221 Lucie Giroux, corps d'emploi 264 Nicole Marchand, corps d'emploi 264

ANNEXE II

Monsieur	Mario Latraverse, corps d'emploi 111
Madame	Francine Pérusse, corps d'emploi 200